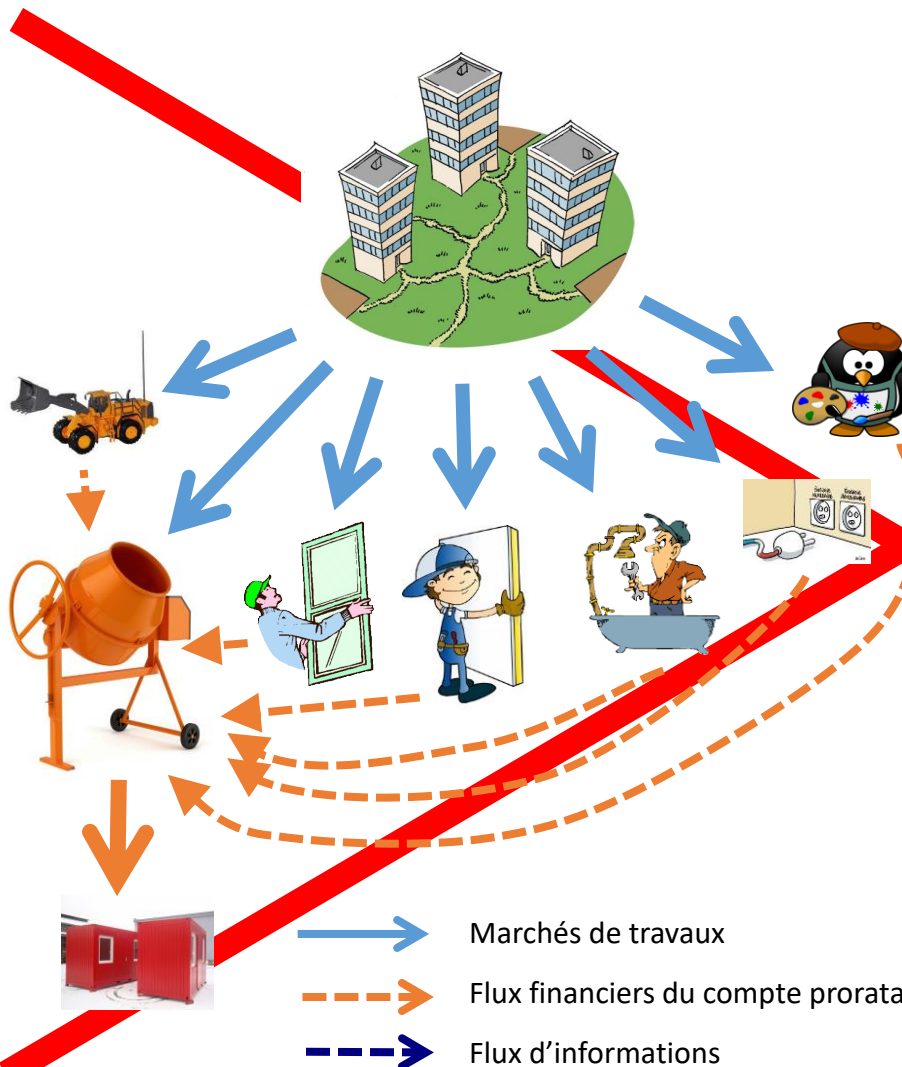


# **Nos solutions pour la gestion de vos comptes prorata et comptes interentreprises**

Sylvain Maisonhaute – 07 83 56 03 26 – [prorata@saebtp.fr](mailto:prorata@saebtp.fr) – [www.gestion-compte-prorata.fr](http://www.gestion-compte-prorata.fr)

## Les difficultés rencontrées sur les chantiers



**Pas de lien juridique** entre le Gestionnaire du compte prorata et les entreprises : **quelle obligation de payer si une entreprise refuse de signer la convention ?**

La difficulté est la même pour les **dépenses interentreprises**




Gérer un **compte prorata**, c'est gérer la répartition et le recouvrement de **multiples petites sommes** : les entreprises du BTP n'ont pas les outils nécessaires

L'absence de rigueur et de transparence dans la gestion est **source de conflits** et de refus de payer

Cela rejaille sur la tenue du chantier et les délais de réalisation

En fin de chantier, les quitus ne sont pas délivrés : le paiement des DGD est retardé

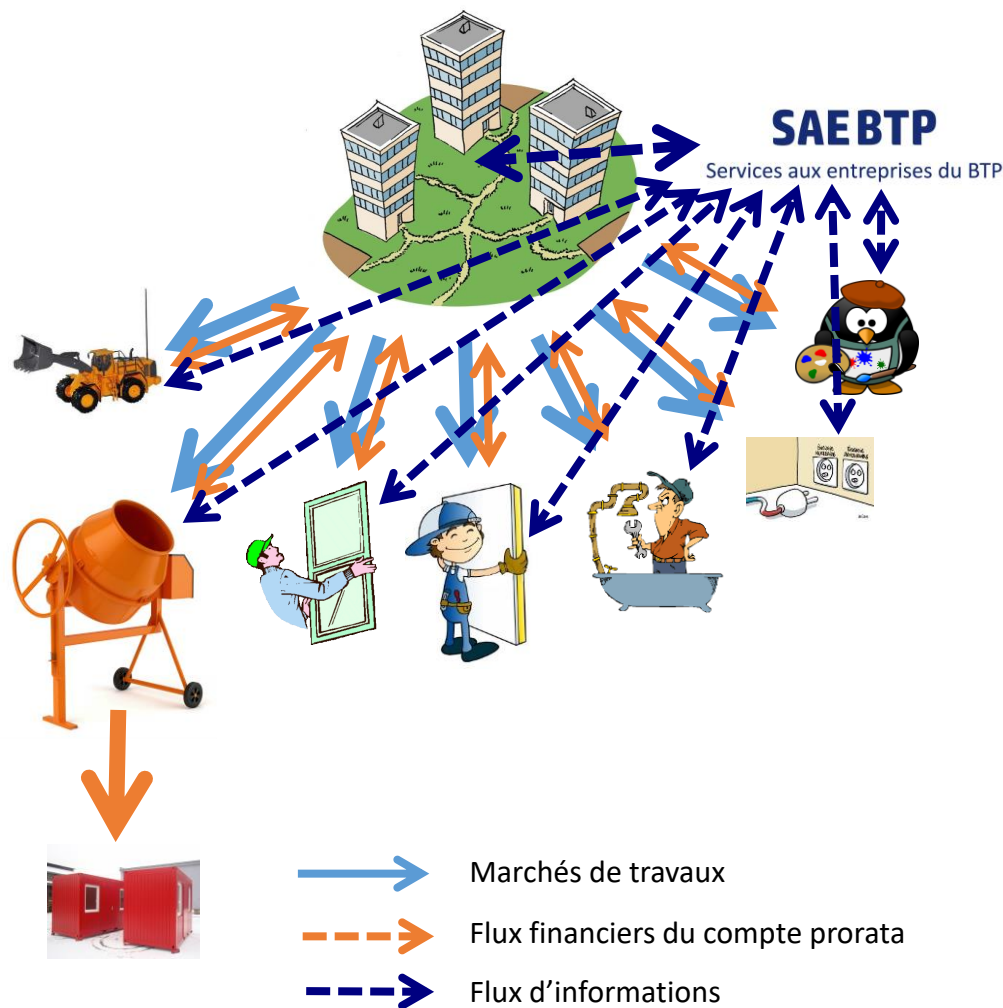
**Conséquences : tous les acteurs du chantier perdent du temps et de l'argent**

-  Marchés de travaux
-  Flux financiers du compte prorata
-  Flux d'informations

# L'approche SAEBTP auprès des Maîtres d'Œuvre et des Maîtres d'Ouvrages

Sylvain Maisonhaute – 07 83 56 03 26 – [prorata@saebtp.fr](mailto:prorata@saebtp.fr) – [www.gestion-compte-prorata.fr](http://www.gestion-compte-prorata.fr)

## L'approche SAEBTP auprès des Maîtres d'Ouvrages



### Les objectifs :

Mettre en place un **cadre juridique adapté pour la gestion du compte prorata et du compte interentreprises** dès la phase de consultation des entreprises

**Supprimer les paiements interentreprises**, pour supprimer les conflits que cela génère

Gérer le compte prorata **aux dépenses réelles** : les entreprises bénéficient des économies et sont incitées à en réduire le coût

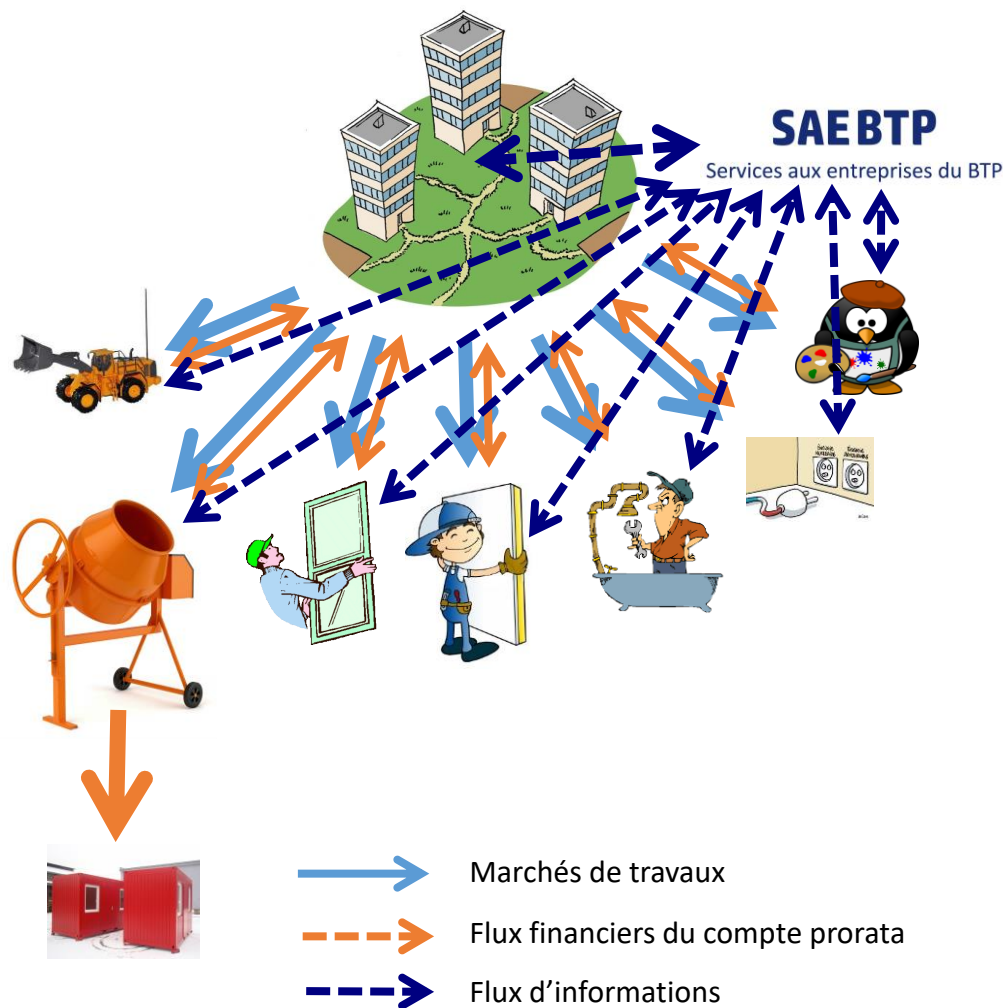
Assurer une gestion du compte prorata **plus juste et plus transparente**

Sécuriser les dépenses interentreprises déclenchées par le Maître d'Œuvre

**Sans que cela ne prenne plus de temps au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre**

**Sans générer de nouveaux coûts pour le Maître d'Ouvrage**

## L'approche SAEBTP auprès des Maîtres d'Ouvrages



### Fonctionnement :

La convention de gestion du compte prorata et des dépenses interentreprises est annexée au CCAP : **elle est contractuelle**

Le Maître d'Œuvre communique les informations à SAEBTP, par mail ou téléphone

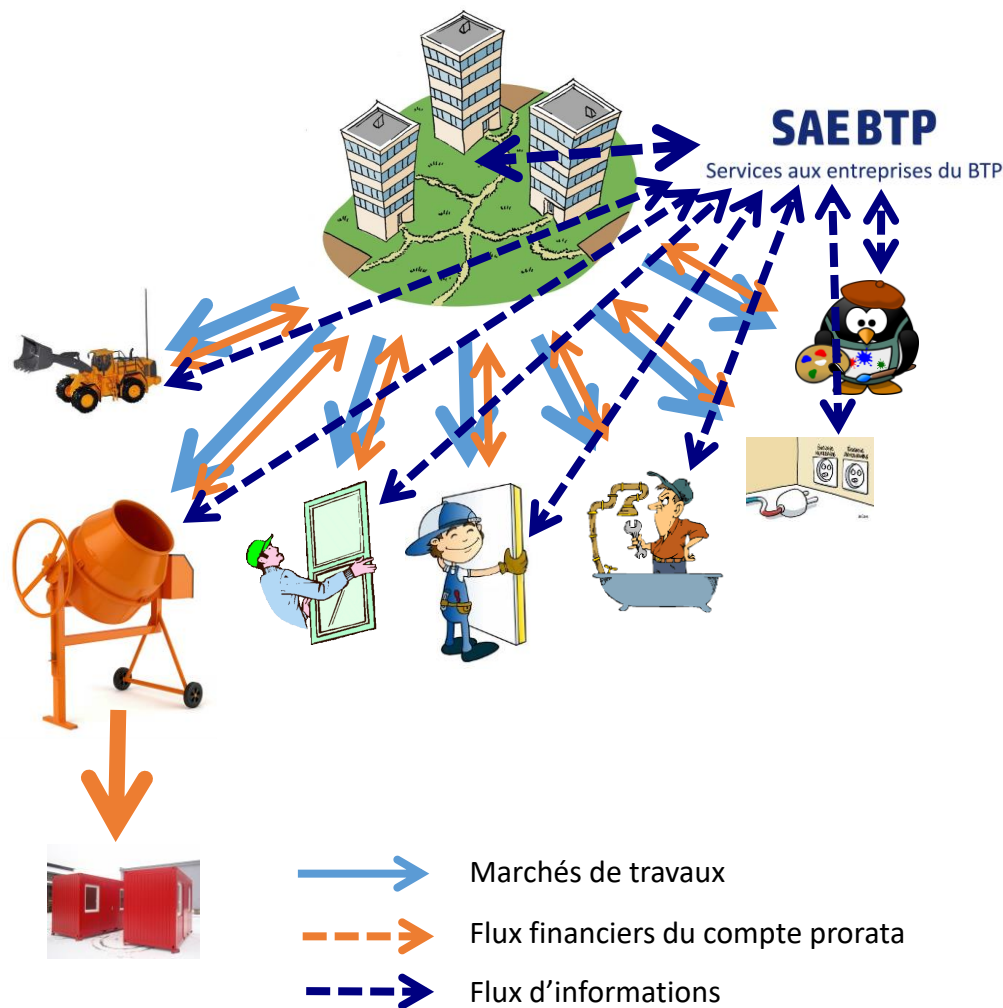
**SAEBTP formalise les décisions** et les communique aux entreprises

**SAEBTP récupère chaque mois les factures** à intégrer au compte prorata et au compte interentreprises et s'occupe de leur **validation** et de leur **répartition**

SAEBTP indique chaque mois au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre **les sommes à rembourser et à retenir pour chaque entreprise**

**SAEBTP diffuse chaque mois l'état des comptes** : les contestations éventuelles sont traitées en cours de chantier

## L'approche SAEBTP auprès des Maîtres d'Ouvrage



### Avantages pour le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre :

Le compte prorata et le compte interentreprises sont gérés dans **un cadre juridique sécurisé**

**Pas de pertes de temps** pour la gestion des conflits entre les entreprises

**Pas de coût** : la rémunération de SAEBTP est incluse aux dépenses du compte prorata, et répartie entre les entreprises

### Avantages pour les entreprises :

Les dépenses du compte prorata sont gérées au réel : **s'il y a peu de dépenses, les entreprises bénéficient de la baisse des coûts**

**Les paiements interentreprises sont sécurisés** et ne génèrent pas de pertes de temps

En fin de chantier, **les comptes prorata et interentreprises peuvent être clôturés**, et les DGD payés rapidement

# L'approche SAEBTP auprès des entreprises gestionnaires de comptes prorata et de comptes interentreprises

Sylvain Maisonhaute – 07 83 56 03 26 – [prorata@saebtp.fr](mailto:prorata@saebtp.fr) – [www.gestion-compte-prorata.fr](http://www.gestion-compte-prorata.fr)

## L'approche SAEBTP auprès des Gestionnaires



### Fonctionnement :

SAEBTP fait signer en début de chantier une **convention de gestion du compte prorata et du compte interentreprises**

SAEBTP émet les **appels de fonds** dès que le solde du compte prorata devient inférieur au plancher fixé, et relance en cas de retard

SAEBTP fait **valider les dépenses** par le comité de contrôle et formalise les décisions de répartition

Tout au long du chantier, **SAEBTP diffuse l'état des recettes et dépenses du compte prorata**

SAEBTP répond aux **questions** des entreprises et gère les difficultés en cours de chantier



## L'approche SAEBTP auprès des Gestionnaires



### Avantages :

La convention de gestion est exécutoire dès qu'elle est signée par 50% des entreprises représentant plus de 50% des travaux : **le cadre juridique est sécurisé**

SAEBTP veille à ce que la trésorerie du compte prorata reste positive tout au long du chantier : **les paiements sont sécurisés**

**La répartition des dépenses est plus juste** : elle est décidée au cas par cas en fonction de la nature des dépenses

**La gestion est transparente** : les entreprises savent pourquoi elles payent

Le compte prorata et le compte interentreprises peuvent être clôturés rapidement en fin de chantier

**Tous les acteurs du chantier gagnent du temps**